

Compte rendu de séance

Séance du 15 Mars 2018

L' an 2018 et le 15 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil communautaire , régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion de Poher communauté sous la présidence de

TROADEC Christian PRESIDENT

Présents : M. TROADEC Christian, PRESIDENT, Mmes : BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LE BIHAN Marie-Hélène, LE TANOU Valérie, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, QUILTU Catherine, MM : ANTOINE Jean-Marc, BERNARD Jo, CADIOU Alain, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, FAUCHEUX Olivier, GOUBIL Didier, GUILLEMOT Matthieu, LE FER Etienne, LESCOAT Honoré

Absent(s) : Mmes : BERNARD Danie, LE GUEN Annie, MM : BELLEGUIC Pierrot, BERTHOU Xavier, CAILLAREC Daniel, LE LOUARN Eric, NEDELLEC Philippe, QUILTU Jacques

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire : 27
- Présents : 19

Date de la convocation : 08/03/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. LE FER Etienne

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote des comptes de gestion 2017 - 2018-026

Vote des comptes administratifs 2017 - 2018-027

Affectation des résultats - 2018-028

Fiscalité directe Locale- Vote des taux 2018 - 2018-029

TEOM – Demande d'avis sur le taux 2018 - 2018-030

Vote des budgets primitifs 2018 - 2018-031

Création et vote d'un budget annexe pour Vorgium - 2018-032

Actualisation des Autorisations de Programme – Crédits de paiement - 2018-033

Admission en non-valeur budget du SPANC - 2018-034

Attribution d'une subvention de fonctionnement 2018 à l'association GALIPETTE - 2018-035

Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association CLAJ - 2018-036

Attribution d'une subvention au C.I.A.S. - 2018-037

Attribution d'une subvention de fonctionnement 2018 au budget transport - 2018-038

Acquisition d'une maison médicale : Demandes de subventions - 2018-039

Projet de Maison des Services Au Public -M.S.A.P – Demande de subvention au titre du contrat de ruralité - 2018-040

Contrat de territoire Finistère 2015/2019 - Revue de projets - Approbation de l'avenant n°5 - 2018-041

Parc d'activités de Kergorvo 1 : Compte rendu annuel d'activités 2016
- 2018-042

Parc d'activités de Kergorvo 1 : Concession d'aménagement - Avenant N°7 - 2018-043

Mise à disposition du directeur de l'action culturelle de la Ville de Carhaix à 50% d'un temps complet en vue d'assurer la direction de l'école de musique communautaire - 2018-044

Vote des comptes de gestion 2017 réf : 2018-026

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2017 mettent en évidence des résultats conformes aux comptes administratifs. Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1er mars 2018, il est proposé aux membres du conseil de donner un avis favorable sur les comptes de gestion 2017 du trésorier.

Budget général

Section de fonctionnement :
Dépenses : 9 072 345, 19 €
Recettes : 10 512 944, 84 €
Soit un excédent de 1 440 599, 65 €

Section d'investissement :
Dépenses : 3 148 560, 78 €
Recettes : 2 577 140, 96 €
Soit un déficit de 571 419, 82 €

Budget collecte des ordures ménagères

Section de fonctionnement :
Dépenses : 2 110 479, 44 €
Recettes : 2 235 406, 10 €
Soit un excédent de 124 926, 66 €

Section d'investissement :
Dépenses : 42 349, 89 €
Recettes : 706 136, 46 €
Soit un excédent de 663 786, 57 €

Budget SPANC

Section de fonctionnement :
Dépenses : 58 413, 30 €
Recettes : 56 933, 34 €
Soit un déficit de 1 479, 96 €

Section d'investissement :
Dépenses : 1 485, 60 €
Recettes : 9 828, 09 €
Soit un excédent de 8 342, 49 €

Budget voirie

Section de fonctionnement :
Dépenses : 50 832, 45 €
Recettes : 44 682, 18 €
Soit un déficit de 6 150, 27 €

Section d'investissement :
Dépenses : 1 728, 84 €
Recettes : 338 594, 19 €
Soit un excédent de 336 865, 35 €

Budget transport

Section de fonctionnement :
Dépenses : 645 110, 92 €
Recettes : 737 683, 56 €
Soit un excédent de 92 572, 64 €

Section d'investissement :
Dépenses : 426 165, 07 €
Recettes : 428 307, 82 €
Soit un excédent de 2 142, 75 €

Budget Z.A. KERHERVE EST

Section de fonctionnement :

Dépenses : 439 499, 20 €
Recettes : 439 499, 20 €

Section d'investissement :
Dépenses : 967 870, 13 €
Recettes : 967 870, 13 €

Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST

Section de fonctionnement :
Dépenses : 30 595, 33 €
Recettes : 30 595, 33 €

Section d'investissement :
Dépenses : 766 803, 54 €
Recettes : 766 803, 54 €

Budget Z.A. METAIRIE NEUVE

Section de fonctionnement :
Dépenses : 12 373, 00 €
Recettes : 12 373, 00 €

Section d'investissement :
Dépenses : 48 915, 10 €
Recettes : 48 915, 10 €

Budget Z.A. KERGORVO

Section de fonctionnement :
Dépenses : 14 088, 07 €
Recettes : 14 088, 07 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré adopte, à la majorité avec 17voix pour et 2 abstentions (Etienne LE FER, Marie-Hélène LE BIHAN) les Comptes de Gestion pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles des Comptes Administratifs pour le même exercice.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 2)

Vote des comptes administratifs 2017 réf : 2018-027

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs puis que le Président ait quitté la salle et **vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018**, il est proposé aux membres du conseil de donner un avis favorable sur les comptes administratifs 2017 de Poher communauté. Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante :

Budget général

Section de fonctionnement :
Dépenses : 9 072 345, 19 €
Recettes : 10 512 944, 84 €
Soit un excédent de 1 440 599, 65 €

Section d'investissement :
Dépenses : 3 148 560, 78 €
Recettes : 2 577 140, 96 €
Soit un déficit de 571 419, 82 €

Budget collecte des ordures ménagères

Section de fonctionnement :
Dépenses : 2 110 479, 44 €
Recettes : 2 235 406, 10 €
Soit un excédent de 124 926, 66 €

Section d'investissement :
Dépenses : 42 349, 89 €
Recettes : 706 136, 46 €
Soit un excédent de 663 786, 57 €

Budget SPANC

Section de fonctionnement :

Dépenses : 58 413, 30 €
Recettes : 56 933, 34 €
Soit un déficit de 1 479, 96 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 485, 60 €
Recettes : 9 828, 09 €
Soit un excédent de 8 342, 49 €

Budget voirie

Section de fonctionnement :

Dépenses : 50 832, 45 €
Recettes : 44 682, 18 €
Soit un déficit de 6 150, 27 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 728, 84 €
Recettes : 338 594, 19 €
Soit un excédent de 336 865, 35 €

Budget transport

Section de fonctionnement :

Dépenses : 645 110, 92 €
Recettes : 737 683, 56 €
Soit un excédent de 92 572, 64 €

Section d'investissement :

Dépenses : 426 165, 07 €
Recettes : 428 307, 82 €
Soit un excédent de 2 142, 75 €

Budget Z.A. KERHERVE EST

Section de fonctionnement :

Dépenses : 439 499, 20 €
Recettes : 439 499, 20 €

Section d'investissement :

Dépenses : 967 870, 13 €
Recettes : 967 870, 13 €

Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST

Section de fonctionnement :

Dépenses : 30 595, 33 €
Recettes : 30 595, 33 €

Section d'investissement :

Dépenses : 766 803, 54 €
Recettes : 766 803, 54 €

Budget Z.A. METAIRIE NEUVE

Section de fonctionnement :

Dépenses : 12 373, 00 €
Recettes : 12 373, 00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 48 915, 10 €
Recettes : 48 915, 10 €

Budget Z.A. KERGORVO

Section de fonctionnement :

Dépenses : 14 088, 07 €
Recettes : 14 088, 07 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 16 voix pour et 1 abstention de Etienne LE FER, 1 contre de Marie-Hélène LE BIHAN les comptes administratifs 2017.

A la majorité (pour : 16 contre : 1 abstentions : 1)

Affectation des résultats réf : 2018-028

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Suite à la présentation des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes de collecte des ordures ménagères, du transport, du SPANC et de la voirie, il y a lieu d'affecter les résultats 2017. Il est proposé d'affecter les résultats de ces budgets de la manière suivante :

Budget principal

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de 1 440 599,65 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,
- un solde d'investissement négatif de 571 419,82 €, qu'il est proposé d'affecter en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

Budget collecte des ordures ménagères

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de 124 926,66 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,
- un solde d'investissement positif de 663 786,57 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Budget transport

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de 92 572,64 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,
- un solde d'investissement positif de 2 142,75 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Budget SPANC

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de 1 479,96 €, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de 8 342,49 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Budget voirie

A la clôture de l'exercice 2017, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de 6 150,27 €, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de 336 865,35 €, qu'il est proposé d'affecter en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, et après en avoir délibéré les membres du Conseil communautaire à la majorité par 17 voix pour, 1 abstention de Etienne Le Fer et 1 contre de Marie-Hélène Le Bihan approuvent ces affectations de résultats.

A la majorité (pour : 17 contre : 1 abstentions : 1)

Fiscalité directe Locale- Vote des taux 2018 réf : 2018-029

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil communautaire décident de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel

	Taux 2018
- Taxe d'habitation	9,97%
- Taxe sur le foncier bâti	2,50%
- Taxe sur le foncier non bâti	2,16%
- Cotisation foncière des entreprises	24,13%

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

TEOM – Demande d'avis sur le taux 2018 réf : 2018-030

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

nt

Conformément à l'article 107 de la loi de finances initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des impôts qui prévoit que la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères découle du vote d'un taux et vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, les membres du Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décident de maintenir le **taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 10.7 % en 2018**. Ce taux avait été diminué de 10,9% à 10,7 % en 2017.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des budgets primitifs 2018 réf : 2018-031

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des budgets et **vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018**, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de donner un avis favorable sur les budgets primitifs 2018 de Poher communauté.

Les **budgets primitifs de Poher communauté** s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses de la manière suivante :

Budget primitif général

Fonctionnement : 10 822 000 €
Investissement : 9 658 000 €

Budget collecte des ordures ménagères

Fonctionnement : 2 129 000 €
Investissement : 748 000 €

Budget transport

Fonctionnement : 879 000 €
Investissement : 265 000 €

Budget SPANC

Fonctionnement : 100 000 €
Investissement : 11 000 €

Budget voirie

Fonctionnement : 71 000 €
Investissement : 366 000 €

Budget Z.A. KERHERVE EST

Fonctionnement : 59 000 €
Investissement : 1 064 200 €

Budget Z.A. KERVOASDOUE OUEST

Fonctionnement : 54 000 €
Investissement : 874 000 €

Budget Z.A. METAIRIE NEUVE

Fonctionnement : 405 000 €
Investissement : 654 000 €

Les Budgets sont proposés au vote par chapitre et par opération d'équipement

Après en avoir délibéré , à l'unanimité le conseil communautaire approuve les budgets primitifs 2018.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Création et vote d'un budget annexe pour Vorgium réf : 2018-032

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Le centre d'interprétation archéologique virtuel « Vorgium » est considéré comme un Service Public à caractère Industriel ou Commercial (S.P.I.C.) car il est susceptible d'être géré par des entreprises privées (article L2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), par des contrats de concession ou d'affermage. Ainsi l'article L 2224-2 du CGCT précise que les collectivités ne peuvent prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

De ce fait, l'article L 1412-1 du CGCT impose aux collectivités territoriales d'avoir recours exclusivement à la forme de la régie dotée :

- Soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière avec un compte de disponibilités courantes propre ;
- Soit de la simple autonomie financière avec un compte de disponibilités courantes propre.

L'article L 2221-14 du CGCT dispose que les régies sont créées et leur organisation administrative et financière déterminée par décision de l'assemblée délibérante.

Dans le cadre de la gestion par Poher communauté du centre d'interprétation la gestion directe par les services de Poher communauté permet de créer une régie dotée de l'autonomie financière, Poher communauté

conservant le pouvoir de décision. Le coût de fonctionnement du service est obligatoirement retracé dans un budget distinct de celui de la collectivité.

Au niveau budgétaire, un budget auquel s'applique la comptabilité M4 doit être créée, ce sera un budget annexe à celui de Poher communauté. Il disposera d'une trésorerie propre.

Le Conseil de Communauté est l'instance de décision de ce budget « Vorgium ».

Il est précisé que cette proposition a reçu un avis favorable de Mr le Trésorier Municipal de Carhaix.

Dans le cadre de la création de ce budget, compte tenu de l'autonomie financière de ce budget et de la trésorerie que ce budget doit assurer, il est proposé de verser une subvention de 22 000 € en 2018 afin de permettre le fonctionnement du service.

Le fonctionnement du centre nécessite la mise à disposition à titre gratuit par Poher communauté au profit du budget annexe du bâtiment en cours d'aménagement.

Le budget VORGIUM s'élèvera toutes sections confondues, à 212 000 €.

Fonctionnement : 212 000 €

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuvent :

- le mode de gestion à savoir la régie à seule autonomie financière
- la création et le budget de Vorgium
- le versement d'une subvention
- la mise à disposition du bâtiment

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Actualisation des Autorisations de Programme – Crédits de paiement réf : 2018-033

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

- Construction du pôle éco-activités : révision n°6 et clôture

Dans le cadre du projet de construction du pôle éco-activités, il est proposé de clôturer le programme de cette opération en clôturant l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP).

Libellé Autorisation de programme	Montant AP en HT	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiements 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017
POLE ECO-ACTIVITES	168 624.34 €	21 366.85 €	71 202.99 €	422.86 €	25 631.64 €	50 000 €	0€

- Réserve archéologique Vorgium : révision n°6

Dans le cadre du projet de réserve archéologique « Vorgium », il est proposé d'approuver le nouveau programme de réalisation de cette opération en modifiant l'autorisation de programme – crédits de paiement (APCP) telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

Libellé Autorisation de programme	Montant AP	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015	Crédits de paiement 2016	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018
RESERVE ARCHEOLOGIQUE	2 765 202 €	45 000.70€	93 242.54 €	47 670.82€	109 098.65 €	500 000 €	1 483 987,29 €	486 202€

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décident de valider les propositions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Admission en non-valeur budget du SPANC réf : 2018-034

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

La trésorerie de Carhaix, propose au conseil communautaire l'admission en non-valeur de plusieurs créances.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur – agent de l'Etat – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances communautaires pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce pour différentes raisons : personnes insolvables, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, poursuites sans effets.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur sont définis dans le tableau ci-dessous :

SPANC :

EXERCICES	MONTANT
2011	304.75 €
2012	263.10 €
2013	185.00 €
2014	169.50 €
2015	1.70 €
Total	924.05 €

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donnera lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget principal.

Les crédits nécessaires ont été ouverts à cet effet sur le budget primitif 2018 pour le budget principal.

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018 et aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de donner un avis favorable sur l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution d'une subvention de fonctionnement 2018 à l'association GALIPETTE réf : 2018-035

Rapporteur Olivier FAUCHEUX – Vice-président

Considérant la compétence enfance et jeunesse exercée par la collectivité depuis le 1er janvier 2004. La collectivité reconnaît l'association Galipette comme acteur de la petite enfance pour la gestion d'un lieu de vie multi accueil pour les enfants de 2 mois à 6 ans au sein de la maison de l'enfance, 7, route de Kerniguez à Carhaix.

Une convention d'objectifs et de moyens signée le 1^{er} juillet 2016 et valable jusqu'au 31 décembre 2018 précise les obligations de l'association et de la collectivité.

Dans ce cadre, il est prévu à l'article 3.1 de la convention que Poher communauté contribue aux moyens financiers de l'association par l'octroi d'une subvention annuelle.

Le montant de la subvention pour l'année 2018 est comme en 2017 fixé à 153 050 €.

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité ,décide d'approuver le montant de la subvention 2018 et d'autoriser le Président à procéder au versement de la subvention au profit de l'association Galipette.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association CLAJ réf : 2018-036

Rapporteur Olivier FAUCHEUX – Vice-président

Dans le cadre de sa compétence enfance et jeunesse, Poher communauté reconnaît l'association CLAJ comme acteur pour la mise en œuvre de l'animation enfance et jeunesse de 3 à 25 ans sur le territoire du Poher.

Une convention d'objectifs et de moyens signée le 1^{er} juillet 2016 et valable jusqu'au 31 décembre 2018 précise les obligations de l'association et de la collectivité.

Dans ce cadre, il est prévu à l'article 3.1 de la convention que Poher communauté contribue aux moyens financiers de l'association par l'octroi d'une subvention annuelle. Le montant de la subvention était de 306 365 € en 2017.

Le montant de la subvention est fixé à 332 044 € pour l'année 2018 et réparti selon le descriptif ci-dessous :

Subvention au CLAJ	2017	2018
Subvention centre de loisirs 3/12 ans	87 190€	117 190€
Subvention (service cantine centre de loisirs)	26 600€	27 238€
Subvention Jeunesse	132 575€	126 635€
Subvention (remboursement des salaires du personnel communautaire – cette subvention correspond au remboursement des salaires du personnel communautaire mis à disposition à titre onéreux)	60 000€	60 981€
Montant total de la subvention	306 365€	332 044€

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident d'approuver le montant de la subvention 2018 et d'autoriser le Président à procéder au versement de la subvention au profit de l'association CLAJ.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution d'une subvention au C.I.A.S. réf : 2018-037

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Dans le cadre de sa compétence action sociale, Poher communauté verse une subvention au C.I.A.S. afin d'assurer son fonctionnement. Pour 2018, la subvention du C.I.A.S. évaluée à 73 086, 09 €. Cette subvention se décompose de la manière suivante :

Détail de la subvention au budget du CIAS	2017	2018
Fonctionnement du CIAS	12 828 €	42 436, 09 €
Subvention à la résidence autonomie La Salette	44 000 €	-

Subventions aux associations	48 650 €	30 650, 00 €
TOTAL	105 578 €	73 086, 09 €

Il n'y a pas de subvention prévisionnelle pour la résidence autonomie en 2018 car la section de fonctionnement de son compte administratif est excédentaire depuis plusieurs années. De la même manière il est proposé une diminution (-18 000€) de la subvention versée à l'association « l'Aile » gestionnaire du foyer des jeunes travailleurs.

La subvention au CIAS augmente de 29 522 € suite à l'augmentation des heures de mises à disposition de la directrice (+30 000 €).

Il est proposé d'ajuster le montant de la subvention de fonctionnement au CIAS et à la résidence autonomie en fin d'année, afin de présenter des sections de fonctionnement en équilibre (c'est-à-dire sans excédent, ni déficit) lors du vote des comptes administratifs 2018.

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, les membres du Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité décident de donner un avis favorable sur cette proposition.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Attribution d'une subvention de fonctionnement 2018 au budget transport réf : 2018-038

Rapporteur Daniel COTTEN – Vice-président

Le budget Transport crée au 1^{er} janvier 2016 à l'autonomie financière, et doit assurer sa propre trésorerie.

Le montant versé par Poher Communauté en 2017 était de 377 345,49 €. Il est proposé de reconduire ce montant en 2018.

Cette proposition a été présentée en commission des finances et en bureau communautaire le 01 mars 2018.

Les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le versement de cette subvention qui sera ajustée en fin d'année, afin de présenter une section de fonctionnement en équilibre (c'est-à-dire sans excédent ni déficit) lors du vote du compte administratif 2018.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition d'une maison médicale : Demandes de subventions réf : 2018-039

Rapporteur Mme Cathy QUILTU

Une association des professionnels de santé s'est constituée en 2016.

Elle compte plus de 45 membres.

Celle-ci s'est donné pour objectif de bâtir un « **projet de santé** ». Il s'agit d'un projet professionnel au service du parcours de soins du patient. Ce projet a reçu l'avis favorable de la **Commission d'Appui Régionale des Projets d'Exercice Coordonné (CARPEC) le 14 février 2018.**

Les professionnels de santé font le constat d'un manque de 4 médecins généralistes pour satisfaire les besoins actuels sur le territoire. Pire, la situation pourrait prochainement se détériorer eu égard aux départs en retraite prochains de plusieurs de ceux qui sont actuellement en activité.

Poher Communauté entend, en cohérence avec le projet de santé de l'association des professionnels de santé, développer un projet immobilier en vue d'accueillir de nouveaux médecins généralistes (*et le cas échéant d'autres professions médicales*).

Ainsi la communauté a pris la compétence : « Création, entretien et gestion d'une maison de santé communautaire » (Délibération du conseil communautaire du 18 mai 2017 – à l'unanimité- / Arrêté préfectoral du 30 août 2017).

Aujourd'hui, partant du constat :

- qu'il existe sur le territoire communautaire une maison médicale sise rue de l'Aqueduc Romain à Carhaix, accessible aux personnes à mobilité réduite, équipée d'un accueil commun et de 5 cellules de travail comprenant chacune un bureau, une salle d'examen et une salle d'attente,
- que 3 médecins généralistes y exercent actuellement (dont un envisage à court terme de partir en retraite) et que 2 cellules sont actuellement disponibles,
- que pourraient y être installés 2 puis 3 nouveaux médecins généralistes,
- que les études de faisabilité démontrent des possibilités d'extension,

Poher Communauté envisage d'acquérir cet immeuble, propriété actuelle des SCI PERRA MEDICALE et MENELO.

La communauté, devenue propriétaire, mettra les locaux à disposition de professionnels de santé sous forme de locations (baux). Un crédit de 245 000 € avait déjà été inscrit au budget 2017 de Poher communauté en prévision de cette acquisition. Ce projet constituerait la première étape de la réalisation du projet de « maison de santé communautaire » **qui pourrait ultérieurement se développer sur site (extension) et/ou sur d'autres parties du territoire communautaire.**

Il faut noter que 2 médecins actuellement installés dans cette maison médicale sont les seuls du territoire communautaire à avoir la qualité de « maître de stage ». Ainsi ils accueillent des internes en « Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée » (SASPAS) et projettent de créer à cette fin un organisme agréé pour la formation des résidents et des internes de **médecine générale** dit « **Services Universitaires de Médecine Générale Ambulatoire (SUMGA).**

C'est cette dynamique que souhaite renforcer Poher Communauté car elle favorise l'implantation pérenne de médecins.

Après négociation avec les 2 SCI propriétaires de cet immeuble et expertise de l'état du bâti par un architecte il est nécessaire d'envisager un budget d'investissement 2018 revalorisé à 334 000 € TTC intégrant l'acquisition et les travaux sur existants.

Le programme de travaux sur l'existant est estimé à 58 000 € HT.

Ce projet a été présenté en bureau communautaire le 13 février 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'approuver l'acquisition de l'immeuble au prix fixé par les services fiscaux augmenté de 10% soit 105 600 € au profit de la SCI PERRA MEDICALE et 158 400 € au profit de la SCI MENELO (soit un total de 264 000 €).
- d'inscrire un crédit de 264 000 € pour l'acquisition de l'immeuble et un crédit complémentaire de 58 000 € HT pour le financement de travaux au budget primitif 2018,
- de solliciter des aides financières auprès de l'Agence Régionale de Santé, de l'Etat (Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux DETR, Fond National d'Aménagement du Territoire FNADT, du **Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL au titre du contrat de ruralité**) de la Région Bretagne, au titre du contrat de partenariat Europe/Région /Pays au titre de l'axe « Rééquilibrage territorial (action FA-4-3) », le Département du Finistère et de tout autre organisme public ou privé pour le projet global comprenant acquisition, travaux sur existant, extension, adaptations et travaux extérieurs, le tout chiffré à 704 000 € HT (264 000€ HT pour l'acquisition + 440 000 €HT pour travaux, étude et divers)

Le Conseil Communautaire sera invité ultérieurement à voter les loyers.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Projet de Maison des Services Au Public -M.S.A.P – Demande de subvention au titre du contrat de ruralité réf : 2018-040

Rapporteur Jean-Marc Antoine– Vice-président

La loi Nouvelle Organisation de la République (NOTRe) propose de faire évoluer les maisons des services publics en maison des services au public afin d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Poher Communauté s'est doté de cette compétence et souhaite faire évoluer sa maison des services publics (MSP) en maison des services au public (MSAP).

A cet effet, des travaux de restructuration des locaux pourraient être réalisés pour un coût de travaux évalué à 230 000 € H.T.

Vu les avis des bureaux communautaires du 16 novembre 2017 et du 01 mars 2018,

Vu l'avis du bureau et de la commission des finances du 1^{er} mars 2018, les membres du Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorisent le Président :

- à solliciter de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) au titre du contrat de ruralité,
- à solliciter tout autre organisme public ou privé afin d'obtenir des aides et subventions.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Contrat de territoire Finistère 2015/2019 - Revue de projets - Approbation de l'avenant n°5 réf : 2018-041

Rapporteur Jacqueline MAZÉAS – Vice-présidente

D'une durée de 6 ans, les contrats de territoire ont été mis en place en 2008. Ils répondent à l'ambition de fédérer les acteurs d'un territoire, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, autour d'une analyse partagée des forces et des faiblesses de leur territoire et d'un projet de développement concerté.

En 2014, le Conseil départemental a approfondi le processus en lançant les « Contrats de territoire de 2^{de} génération ». L'année 2015 fut celle de la poursuite de la démarche avec la signature et la mise en œuvre opérationnelle des contrats approuvés à la séance plénière du Conseil Départemental de janvier et votés par l'ensemble des communautés de communes et d'agglomérations ainsi que le Pays Centre Ouest Bretagne (par le conseil communautaire de Poher communauté le 30 avril 2015).

Depuis cette date, des modifications aux contrats ont été nécessaires et ont été approuvés par le conseil communautaire les 10 décembre 2015, 30 juin, 24 novembre 2016 et 09 mars 2017.

L'année 2017 a été, par ailleurs, celle de la renégociation globale de mi-parcours.

L'assemblée départementale a voté le 02 février 2018 la maquette des projets à mener sur la prochaine partie du contrat de territoire 2018/20.

Les actions maintenues et les actions nouvelles figurent dans le tableau (Cf. document joint).

Certaines modifications proposées par Poher Communauté en janvier 2018 n'ont pas été intégrées à ce document. Toutefois les élus départementaux se sont engagés à les intégrer ultérieurement, lors d'une prochaine commission permanente.

Il s'agit des points suivants :

Modification des modalités de financement

- **AMI solution d'habiter Personnes âgées autonomes – Lauréats sur le territoire : Poher communauté, Cléden-Poher et Poullaouen.** Il est rajouté dans les modalités de financement la mention suivante : « Poullaouen = projet à étudier dans le cadre d'un avenant ultérieur »

Pour le reste, les modifications concernaient le coût global des opérations inscrites au contrat qui n'a pas en tant que tel valeur contractuelle. Les montants inscrits au tableau joint sont des montants estimés qui seront réactualisés. Le CD déterminera réellement l'assiette de dépenses éligibles au vu des pièces justificatives déposées par les porteurs de projet.

Ainsi le montant des actions concernées sera réévalué ou précisé comme suit :

- Maison des Services Au Public (Maîtrise d'oeuvre : Poher communauté), coût de travaux : 270 000 € (au tableau le montant de cette opération est indiqué 36 000 €)
- Rénovation d'une salle omnisports communale de Carhaix - Equipement situé avenue de Waldkapel – Coût des travaux = 150 000 € (au tableau le montant de cette opération est indiqué Non Connu NC)
- **Création de salles associatives multifonctions sur le site de la République (hors équipements sportifs)** – coût = 858 500 € (au tableau joint le montant de cette opération est indiqué Non Connu NC)

Le bureau communautaire a été informé le 01 mars 2018.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la maquette (document joint)**
- **Pren acte de l'engagement du Conseil Départemental à procéder aux modifications qui n'ont pas été intégrées à l'avenant n°5 lors d'une prochaine commission permanente,**
- **Autorise le Président à signer l'avenant n°5 au Contrat de territoire 2015/20 à intervenir**

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kergorvo 1 : Compte rendu annuel d'activités 2016 réf : 2018-042

Rapporteur Jacqueline MAZEAS – Vice-présidente

En application des articles L 300.1, L 300.4 et L 300.5 du Code de l'Urbanisme, la SAFI s'est vue confier la réalisation de l'opération Kergorvo I par une convention de concession approuvée par le Conseil Communautaire en date du 31 mai 2007 et notifiée à la SAFI le 5 juin 2007.

Conformément à l'article 17 du traité de concession la SAFI présente ce jour en Conseil Communautaire le Compte Rendu Annuel à la Collectivité – arrêté des comptes au 31/12/2016 (CRAC 2016).
Les documents écrits et financiers sont joints à la présente délibération.

Dans le cadre de ce CRAC, le bilan d'opération exposé précise le nouveau montant de la participation d'équilibre globale à l'opération, soit : 596 005 € HT.

L'échéancier de versement de la participation d'équilibre globale à l'opération est indiqué au compte rendu annuel à la collectivité - CRAC 2016.

Vu la présentation ce jour par la SAFI du Compte Rendu Annuel à la Collectivité, arrêté des comptes au 31/12/2016 (CRAC 2016),

Vu les documents joints en annexes présentant le CRAC,

Vu la concession d'aménagement notifiée en date du 5 juin 2007,

Vu l'avis du bureau communautaire du 1^{er} mars 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le CRAC 2016 arrêté des comptes au 31/12/2016, et notamment :
 - Le montant global d'opération équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 4 061 256 € HT,
 - Les montants de dépenses et recettes arrêtés au 31 décembre 2016,
 - Les prévisions de dépenses pour l'année 2017 et années suivantes,
 - Le montant de la participation pour l'année 2017, soit 50 000 € HT,
 - Le montant de la participation pour l'année 2018, soit 100 000 € HT.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Parc d'activités de Kergorvo 1 : Concession d'aménagement - Avenant N°7 réf : 2018-043

Rapporteur Jacqueline MAZÉAS – Vice-présidente

Le Conseil Communautaire a confié l'aménagement et l'équipement de la ZAC de Kergorvo I à Carhaix-Plouguer à la SAFI par le biais d'une convention de concession d'une durée de 15 ans. La délibération en date du 31 mai 2007, désigne la SAFI comme aménageur de la Zone d'Activités de Kergorvo I.

Un avenant n°1 au traité de concession a été validé par le conseil communautaire du 09 octobre 2008, afin de revoir le montant de la participation prévisionnelle à l'opération.

Un avenant n°2 a été validé par le conseil communautaire du 29 janvier 2009, précisant l'ajustement de ce montant de participation à 1 511 030 € HT.

Un avenant n°3 a été validé par le conseil communautaire du 04 mars 2010, précisant le montant de la rémunération de l'article 20.2.4 du traité de concession, et modifiant le montant de la participation prévisionnelle.

Un avenant n°4 a été validé par le conseil communautaire du 1^{er} février 2013, intégrant un terme de rémunération complémentaire.

Un avenant n°5 a été validé par le conseil communautaire du 27 février 2014, permettant de tenir compte d'un travail complémentaire à mener dans le cadre de l'opération de Kergorvo I.

Un avenant n°6 a été validé par le conseil communautaire du 06 octobre 2016, ajustant la participation prévisionnelle à l'opération pour un montant de 534 500 € HT.

Suite à l'ajustement des surfaces restant à commercialiser et des dépenses de travaux, et afin de garantir l'équilibre de l'opération, il est nécessaire de revoir le montant de la participation prévisionnelle à 596 005 € HT et de l'échelonner sur la durée de l'opération selon l'échéancier décrit au compte rendu annuel à la collectivité.

Vu l'avis du bureau communautaire du 1^{er} mars 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- De modifier la participation prévisionnelle de l'opération de Kergorvo I à 596 005 € HT. Elle sera échelonnée sur la durée de l'opération selon l'échéancier décrit au dernier compte rendu annuel à la collectivité approuvé par le conseil communautaire.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant N°7 de la convention de concession avec la SAFI.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Mise à disposition du directeur de l'action culturelle de la Ville de Carhaix à 50% d'un temps complet en vue d'assurer la direction de l'école de musique communautaire réf : 2018-044

Rapporteur Jean-Marc ANTOINE – Vice-président

Actuellement l'école de musique est composée de 15 postes d'enseignant, d'un demi-poste administratif et d'un poste de direction de l'action culturelle à 10 % (ces 2 derniers postes étant pourvus par des agents municipaux carhaisiens partiellement mis à disposition de Poher Communauté.

Les écoles de musique comparables en termes d'effectifs sur le département du Finistère, comportent toutes une équipe administrative composée en moyenne d'1.5 postes répartis sur les fonctions suivantes :

- ½ poste de direction,
- ½ poste de secrétariat,
- ½ poste de coordonnateur.

Par délibération du 28 septembre 2017, le conseil communautaire s'était prononcé favorablement sur une réorganisation de l'école de musique avec le positionnement d'un « directeur de l'action culturelle » assurant l'articulation entre Poher communauté et la commune de Carhaix, en affectant une partie de l'emploi du temps du directeur du centre culturel Glenmor pour superviser l'action culturelle communautaire mise en œuvre au travers de l'école de musique.

La quotité de travail correspondante avait été évaluée à 10% d'un temps complet, avec un réajustement après un temps de fonctionnement.

Afin d'organiser un bon fonctionnement de l'école de musique, **il est aujourd'hui proposé d'augmenter le volume horaire consacré à la direction de l'école de musique à 50 % d'un temps complet (catégorie A).**

Le directeur de l'action culturelle mis à disposition de Poher Communauté par la ville de Carhaix depuis le 1er octobre 201 à raison de 10% d'un temps complet a donné son accord pour sa mise à disposition sur 50% de son temps complet.

Cette question a été examinée par le comité technique en février 2018 et le bureau communautaire du 01 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer une convention de mise à disposition au profit de Poher Communauté d'un agent de la ville de Carhaix de catégorie A à raison de 50 % d'un temps complet afin d'assurer la mission de diriger l'école de musique communautaire. Cette convention prendra effet à compter du 01 avril 2018,

Décisions du bureau prises par délégation du conseil – information

<i>Décision de bureau</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
Centre d'interprétation archéologique virtuel - VORGIUM : Attribution du marché de Travaux	14/12/2017	Lot Agencement et fabrication du mobilier scénographique : BORN Scénographie	75 007,90 € H.T
Centre d'interprétation archéologique virtuel- VORGIUM – Attribution des marchés de Service : scénographie de l'exposition permanente	14/12/2017	Lot n° 1 : Développement multimédia : MAZEDIA Lot n° 2 : Graphisme : MESH	130 375 € HT 18 000 € HT
Centre d'interprétation archéologique virtuel - VORGIUM – Attribution du Marché de Techniques de l'information et de la communication	14/12/2017	Lot Matériel multimédia : DOMOVISUAL	61 927 € HT
Avenants de travaux – Centre d'interprétation archéologique virtuel - VORGIUM - Approbation	14/12/2017	Lot 4 Charpente métallique : REST Construction - Avenant N° 2 Lot 5 Mur Ossature Bois : MCA - Avenant N°2	1 200 € HT 1 724, 25 € HT
Acquisition d'une tondeuse à gazon	14/12/2017	Société SOFIMAT	37 400 € TTC (offre de reprise incluse)
Pépinière d'entreprises	18/01/2018	Renouvellement du bail Catalys Conseil pour une durée de 18 mois	161,50 € HT/mois
Parc d'activités de Kervoasdoué	18/01/2018	Reconduction location de terrain à l'entreprise COLAS – un an	155 € HT/ mois
Maison des Services Publics	01/02/2018	Bail locatif au CIO Centre d'Information et d'Orientation : renouvellement	3 325.53 € / 1 ^{er} Trimestre soit 13 302.12 € hors charge pour l'année 2018
Attribution du marché d'étude en vue de la prise de compétence Eau et Assainissement	01/02/2018	BERT CONSULTANTS	99 900 € HT
Avenants de travaux – Centre d'interprétation archéologique virtuel - VORGIUM-Approbation	01/03/2018	Lot 2 VRD : EUROVIA – Avenant n°2 Lot 8 Menuiserie aluminium : SAS 4M – Avenant n°2 Lot 13 Peinture : LE COZ - Avenant n°2 Lot 14 Restauration des vestiges archéologiques / GOAVEC PITREY - avenant N°2	17534,05 € HT 2196 € HT 900 € HT 8771,15 € HT